

RÈGLEMENT DU SCIENCE VIDEO CHALLENGE

2024

1. Organisation

Le concours est organisé par les *Jeunesses Scientifiques de Belgique* asbl.

- ✓ Les organisateur·ice·s sont responsables de la tenue de **Science Video Challenge** et de l'application du présent règlement.
- ✓ Le non-respect des conditions stipulées par le présent règlement ou tout manquement aux directives des organisateur·ice·s pourra entraîner l'élimination du·de la participant·e au concours.
- ✓ La responsabilité des organisateur·ice·s ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure, le présent concours devait être modifié, écourté ou annulé.
- ✓ Les organisateur·ice·s se réservent la possibilité de prolonger la période de participation.
- ✓ Le concours s'organisera dès lors qu'un minimum de 10 vidéos respectant les conditions de participation auront été reçues par les organisateur·ice·s à la date limite de participation.

2. Objectif du concours

Nous souhaitons inciter les jeunes à utiliser leur créativité pour décliner un sujet autour d'une discipline scientifique et ce, par la réalisation d'une vidéo à **caractère scientifique ou technologique**.

La réalisation pourra être une vidéo d'expérimentation ou de conception.

3. Conditions de participation

- ✓ La participation est entièrement gratuite.
- ✓ Le projet doit être parrainé par un adulte.
- ✓ Ce concours est destiné aux jeunes de 11 à 18 ans.
- ✓ La participation se fait individuellement ou par groupe. Le·les participant·e·s présenteront leur réalisation sous la forme suivante :
 - 1 vidéo de minimum 3 minutes et de maximum 5 minutes ;
 - 1 formulaire de participation disponible sur le site rempli de manière RIGoureuse
 - La vidéo doit être sauvegardée avec l'extension suivante: **2024 SVC Nom d'un seul des participants** (ex: 2024 SVC Dupont)

Date limite

Le fichier vidéo ainsi que la fiche de participation doivent nous parvenir **pour le 30 avril 2024 au plus tard** à l'adresse électronique : svc@jsb.be Attention, seuls les envois réalisés dans les formes et les délais impartis seront pris en compte. Si votre fichier est supérieur à **10 Mo**, envoyez-le via le site d'envoi gratuit de gros fichiers : <https://wetransfer.com>

4. Format des vidéos

La vidéo doit être envoyée dans un format lisible par le logiciel VLC (version 3.0.8 ou supérieure) et avec une résolution et une qualité de son suffisantes pour permettre un confort de lecture et d'écoute sur grand écran. Les candidat·e·s peuvent, mais ne doivent pas, utiliser des sous-titres. Si des sous-titres sont utilisés, ils doivent être en français, affichés sur deux lignes maximum, sur un espace ne dépassant pas les 10% de la hauteur d'image et permettre une parfaite visibilité du contenu vidéo. Si du contenu protégé par des droits d'auteur·e est utilisé dans la vidéo, les crédits doivent être mentionnés.

La vidéo doit impérativement comporter les noms et prénoms de toutes les personnes ayant contribué à sa réalisation. Il est autorisé d'utiliser des photos provenant de banques d'images libres de droit.

La vidéo peut être réalisée dans une langue autre que le français si celle-ci est sous-titrée en français par les auteurs.

5. Composition du jury

Le jury chargé de sélectionner la vidéo lauréate sera composé de minimum 3 personnes. Les membres du jury font parties du personnel des Jeunesses Scientifiques ou exercent une profession à caractère scientifique mais n'auront pas été parrains/marraines d'une des vidéos présentées au concours.

6. Sélection des vidéos primées & prix

Seules les vidéos qui remplissent les conditions de forme et de fond seront jugées. Seront récompensées, les meilleures vidéos qui réunissent les caractéristiques suivantes par ordre d'importance : rigueur et démarche scientifique (70%), originalité de l'approche choisie (20%), qualité de la réalisation audiovisuelle (10%).

Trois prix seront décernés, dès lors que les organisateurs auront reçu 10 vidéos éligibles, pour un montant total de 500€, peu importe le nombre de participant·e·s ayant contribué à la réalisation des vidéos lauréates. Cette somme sera convertie en bons d'achat utilisables dans des commerces à convenir avec le·les lauréat·e·s. À partir de, respectivement, 30 et 50 vidéos éligibles, un prix du jury et un prix du public seront également décernés et leur nature décidée à la clôture du concours.

Le nombre maximum de prix est de 5 et ils seront attribués en fonction tableau suivant.

Nombre de vidéos éligibles	Nombre de prix
Moins de 10	0
Entre 10 et 29	3
Entre 30 et 49	4
Plus de 50	5

Les prix seront remis aux enseignant·e·s s'il s'agit d'un projet de classe ou d'école et à la personne majeure renseignée sur la fiche d'inscription s'il s'agit d'un projet réalisé en-dehors du cadre scolaire.

Les organisateur·ice·s se réservent le droit de ne pas attribuer la totalité des prix si le nombre de vidéos participantes est inférieur à 25.

Les participant·e·s autorisent les organisateur·ice·s, dans le cadre du présent concours, à citer leurs noms, prénoms et établissements scolaires (si la vidéo est réalisée dans le

cadre scolaire) en vue de publier la vidéo et la liste des participant·e·s et des lauréat·e·s, sans que ceci ne leur ouvre d'autres droits que les prix attribués.

7. Responsabilités des auteur·e·s et utilisation des vidéos

Les participant·e·s sont responsables du contenu de leur vidéo et certifient sur l'honneur qu'elles-ils en sont bien les auteur·e·s et garantissent avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes éventuellement mises en scène dans la vidéo ou des propriétaires des intérieurs, œuvres, objets ou biens filmés.

Seront refusées, les vidéos qui présentent un caractère politique, confessionnel ou contraire à la morale ou à l'ordre public. Les participant·e·s s'interdisent toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et portant atteinte aux droits des tiers et notamment à leurs droits de propriété intellectuelle, en particulier les droits à l'image, et en général les droits audiovisuels (images et musique). À cet égard, les participant·e·s font leur affaire personnelle tant de l'obtention de toute autorisation nécessaire que des éventuels droits qui pourraient être revendiqués par des tiers quant aux prises de vues de leur vidéo et bande sonore. De ce fait, les participant·e·s seront responsables en cas de réclamations ou plaintes relatives aux dites prises de vues de leur vidéo et de la musique.

Par leur participation au concours, les participant·e·s donnent expressément aux organisateur·ice·s le droit d'utiliser et de diffuser à titre gratuit et non exclusif la vidéo (primée et non primée) qui sera réalisée dans le cadre du présent concours, et d'exploiter cette vidéo à des fins de promotion, ce pour une durée de dix ans, sur tous supports. Le nom des auteur·e·s sera, dans tous les cas, mentionné.

8. Application du règlement

L'inscription engage l'adhésion du·de la participant·e au règlement du concours dans toutes ses dispositions.

Le non-respect d'une ou de plusieurs de ces dispositions entraînera l'exclusion de la, du ou des participant·e·s. En outre, les participant·e·s renoncent à tout recours concernant les modalités du concours et son déroulement, ses résultats et la répartition des prix.

9. Données personnelles

Pour participer au concours, les participant·e·s doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnant·e·s et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont exclusivement destinées aux organisateur·ice·s, ne seront en aucun cas cédées à des tiers et seront conservées pendant une durée de 3 ans.

Les participant·e·s disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participant·e·s devront envoyer un courrier (Jeunesses Scientifiques de Belgique – Avenue Latérale 17 boîte 1 à 1180 Bruxelles) ou un courriel (dpo@jsb.be)

10. Grille d'évaluation pour un projet d'expérimentation

Critères	Indicateurs	Échelle	Moyenne Pondérée
La démarche scientifique (70%)	L'hypothèse de départ est explicitée	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	La démarche scientifique est rigoureuse	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Les étapes de la démarche scientifique sont expliquées	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	L'analyse des résultats est présente et compréhensible	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Les conclusions sont présentes	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Proposition d'autre(s) hypothèse(s) (sens critique présent)	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Créativité	++ / + / - / --	++ / + / - / --
L'approche choisie (20%)	Originalité de l'approche	++ / + / - / --	++ / + / - / -- ++ / + / - / --
La réalisation audiovisuelle (10%)	Le minutage est respecté (critère d'exclusion)	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Le son est audible	++ / + / - / --	
	Les prises de vue permettent une bonne compréhension	++ / + / - / --	
TOTAL			++: +: -: --:
Commentaires			

11. Grille d'évaluation pour un projet de conception

Critères	Indicateurs	Échelle	Moyenne Pondérée
La démarche scientifique (70%)	La question de départ est explicitée	++ / + / - / --	++ / + / - / --

	Les fonctions de l'appareil/logiciel/produit sont mentionnées	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Les étapes de la conception sont expliquées	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	La liste du matériel est fournie	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Les conclusions sont présentes (rendement, résultats obtenus, efficacité...)	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Proposition d'améliorations (sens critique présent)	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Créativité	++ / + / - / --	++ / + / - / --
L'approche choisie (20%)	Originalité de l'approche	++ / + / - / --	++ / + / - / -- ++ / + / - / --
La réalisation audiovisuelle (10%)	Le minutage est respecté (critère d'exclusion)	++ / + / - / --	++ / + / - / --
	Le son est audible	++ / + / - / --	
	Les prises de vue permettent une bonne compréhension	++ / + / - / --	
TOTAL			++: +: -: --:
Commentaires			

Voici la répartition des 500€ :

- ✓ 250 € pour le 1er prix
- ✓ 150 € pour le 2e prix
- ✓ 100 € pour le 3e prix

Bons d'achat que les Js achètent dans le magasin au choix des lauréats (ou alors les Js achètent directement le produit si les lauréats savent ce qu'ils souhaitent).